

Conseil municipal du 130324

Question concernant le comité de rédaction d'Infograff

M. le Maire,

Lors du conseil municipal du 7/12/23, en réponse à une interpellation de notre groupe, vous avez fait mention du comité de rédaction d'Infograff, qui réalise chaque mois le choix des articles figurant dans cette publication. Vous avez indiqué que ce comité de rédaction était composé (je cite) « d'élus et de citoyens qui ont proposé leur collaboration ».

Pouvez-vous nous préciser quelle est la composition exacte de ce comité de rédaction et dans quel cadre ces citoyens ont été amenés à rejoindre le comité de rédaction ? Cela nous a peut-être échappé, mais nous n'avons pas souvenir d'un quelconque appel à candidature...

Je vous remercie de bien vouloir nous éclairer en toute transparence.

Le groupe Illkirch-Graffenstaden, c'est ma nature

Question concernant le bâtiment

M. le Maire,

Dans l'Infograff de février, vous indiquez avoir retenu la candidature de la société Hybrid, je cite "foncière de dynamisation territoriale spécialisée dans la transformation de friches industrielles" pour le projet de transformation du bâtiment 1922.

Selon les informations que vous voulez bien distiller dans l'Infograff, votre projet semble bien avancé.

Renseignements pris sur l'heureux lauréat, il s'agit d'une entreprise montpelliéraine, comme Keetiz, avec des références presque aussi faibles que leurs fonds propres.

Peut-être n'est-ce qu'une simple coïncidence que vous ayez choisi de livrer ces informations alors que nous vous interpellions dans notre tribune de la même édition d'Infograff pour avoir plus d'informations.

En tant que conseillers municipaux, nous sommes toujours aussi surpris de devoir nous reporter à la gazette municipale pour découvrir ce type d'information.

Merci de bien vouloir nous indiquer quelles étaient les modalités de la consultation à laquelle vous faites référence dans l'article, quels étaient les candidats et quels critères d'attributions ont été appliqués.

Nous aimerions également avoir une présentation du projet autrement que dans un prochain Infograff.

Le groupe Illkirch-Graffenstaden, c'est ma nature

Question écrite à l'attention de Monsieur le Maire d'ILLKIRCH.

Conseil municipal du 13 mars 2024

Monsieur le Maire,

En conformité avec l'article 33 du règlement intérieur du Conseil municipal, nous souhaitons par la présente exercer notre droit à poser une question écrite.

Nous souhaiterions revenir sur différents sujets qui ont fait l'objet de votre part d'une communication active ces derniers mois.

Lors du Conseil municipal du 7 décembre 2023, et du débat que nous avons eu au sujet des bons d'achat aidés, opération dans laquelle la ville a perdu 269.000€, vous aviez annoncé, ce qui a été repris dans les DNA du 12 décembre, que vous alliez attaquer le dirigeant de Keetiz au pénal.

Est-ce que cette procédure a été engagée ?

Durant la nuit d'Halloween, 3 adolescents dont 2 illkirchois se sont livrés à des dégradations et se sont rendus coupables d'incendies volontaires. Nous condamnons bien évidemment fermement ce genre de comportement.

A cette occasion, vous avez très rapidement avoir demandé au bailleur social, à savoir Habitat de l'III, d'engager **une procédure auprès du juge civil** afin d'obtenir l'expulsion des familles concernées.

En fait, vous vous saisissiez vous-même puisque la présidente d'Habitat de l'III n'est autre que votre adjointe. A ce jour, **où en sommes-nous de cette procédure ?**

Lors de la cérémonie des vœux le 18 janvier dernier, vous avez affirmé que dans la procédure relative au mariage annulé, vous aviez été intégralement blanchi par la justice.

Or, le compte rendu de l'audience du 14 février qui est fait dans les DNA du 15 février 2023 fait clairement apparaître que la procédure a été annulée puisque « l'assignation était caduque, n'ayant pas été déposée dans les délais impartis ».

Nous aimerions savoir si, contrairement au compte rendu de la presse, la procédure est allée à son terme et vous avez été blanchi par la justice ou si l'audience a été annulée, donc la justice ne s'est pas prononcée ?

Lors de cette même cérémonie des vœux, quand vous avez abordé **le sujet de la sécurité**, vous avez présenté au public des statistiques très flatteuses, intégralement en pourcentage mais sans aucune référence ni source.

D'où proviennent ces chiffres ? Pas de la source officielle du ministère de l'Intérieur car celles-ci n'ont été publiées que le 31 janvier 2024. En outre, les données disponibles le sont au niveau départemental et non au niveau de chaque commune.

Rappelons que **la chambre régionale des comptes dans son rapport du 14 septembre 2023**, soulignait « l'absence de suivi et de pilotage fin de l'activité pour pouvoir rendre des comptes sur les moyens mis en œuvre », donc l'absence de statistiques.

D'ailleurs, lors d'une conférence sur le rôle de la police municipale au cours d'une conférence du 3 décembre 2023 à l'ILLIADE, la question a été explicitement posée par un participant à l'un de vos responsables afin de connaître les données chiffrées de la délinquance sur notre commune. La réponse qui lui a été apportée est « qu'il n'y avait pas de statistiques disponibles ».

Pourriez-vous nous dire exactement d'où viennent ces chiffres, quelle est leur source, est-elle officielle, nous préciser pourquoi ces documents ne nous ont pas été communiqués pas plus qu'à la chambre régionale des comptes ?

Nous attendons de votre part des réponses précises et vous en remercions.

Pascale GENDRAULT

Groupe Cultivons notre ville